

Communiqué de presse

14 mai 2021

Campagne de dépistage organisée à La Chapelle-Palluau grâce au dispositif des médiateurs de lutte anti-Covid

Les données épidémiologiques montrent une circulation active de la Covid-19 sur la commune de La Chapelle-Palluau. Dans ce contexte, L'ARS Pays de la Loire, en lien avec la Préfecture de Vendée, la Mairie de la Chapelle-Palluau, l'Assurance Maladie, et la Croix Rouge a décidé d'agir au plus vite en organisant une campagne de dépistage le jeudi 20 mai 2021.

Elle mobilise pour cela des « médiateurs de lutte anti-Covid », un nouveau dispositif co-porté par la Préfecture et l'ARS, qui vise à augmenter les capacités de dépistage, délivrer les messages de prévention, identifier et isoler rapidement les personnes contacts à risque et ainsi casser les chaînes de contamination.

Un dépistage pour identifier et isoler les personnes atteintes de la Covid-19

La Préfecture, l'Agence régionale de santé et la commune de La Chapelle-Palluau invitent fortement les habitants à se faire dépister.

Chiffres clefs au 10 mai 2021 :

- Vendée

Taux d'incidence : 121,8 pour 100 000 habitants

Taux de positivité : 4,5 %

- Commune de La Chapelle-Palluau

Taux d'incidence : 740 pour 100 000 habitants

Taux de positivité : 18,9 %

Taux d'incidence des 15/30 ans : 2147,2

Taux de positivité des 15/30 ans : 27,3%

Taux d'incidence des -65 ans : 883,3

Taux de positivité des -65 ans : 20,6%

Cette opération permet de **diagnostiquer et d'isoler les personnes qui seraient atteintes de la Covid-19** (ainsi que leurs contacts à risque) et qui, présentant peu ou pas de symptômes, l'ignorerait. Elle permet aussi de mieux identifier la circulation du virus, en particulier celle des variants. 150 tests pourront être effectués sur la journée.

A noter :

L'isolement des personnes testées positives à la Covid-19 est désormais de **10 jours** (contre 7 jours auparavant), qu'il s'agisse de cas de variant ou non.

Le dépistage est rapide, gratuit, sans ordonnance, sans rendez-vous. Les personnes seront accueillies dans la limite des créneaux disponibles.

Cette campagne **s'adresse à l'ensemble de la population** et prévoit un dépistage par **tests antigéniques**. Les résultats sont connus en 15 à 20 minutes. **Les enfants de moins de 11 ans pourront bénéficier d'un test salivaire ; le résultat est rendu par le laboratoire en 24h.**

Les informations pratiques pour se faire dépister

Date : **Jeudi 20 mai 2021**

Horaires : **12h à 18h30**

Adresse : Espace A'Capella, 1 rue des Longeais à La Chapelle-Palluau

L'intervention de médiateurs de lutte anti-Covid pour augmenter les capacités de dépistage et intervenir rapidement, au plus près du terrain

En quoi consiste le dispositif des « médiateurs de lutte anti-Covid » ?

Depuis le 15 mars, des médiateurs de lutte anti-Covid réalisent des dépistages dans le département de la Vendée. Ce nouveau dispositif vise à **augmenter les capacités de dépistage en dehors des structures sanitaires habituelles, au plus près du terrain, pour stopper le plus rapidement possible la circulation du virus.**

2 équipes de médiateurs de lutte anti-Covid sont d'ores et déjà opérationnelles pour intervenir rapidement dans les lieux de vie, de travail et d'études. Les médiateurs de lutte anti-Covid renforcent les moyens de dépistage et de contact-tracing et permettent de repositionner les professionnels de santé sur des tâches plus techniques, notamment sur la vaccination.

Quelles sont les missions des médiateurs de lutte anti-Covid ?

Les principales missions des médiateurs de lutte anti-Covid sont la **réalisation de tests antigéniques**, la **délivrance de messages de sensibilisation de santé publique** et l'**identification des sujets contact au sein de la cellule familiale**. Ainsi, ils réalisent les prélèvements naso-pharyngé ou salivaires en fonction des publics et prodiguent des conseils pour se protéger du virus, grâce aux [gestes barrières](#) notamment. En cas de test positif, ils indiquent immédiatement la [conduite à tenir](#), orientent vers les structures d'aide à l'isolement si nécessaire et effectuent le travail de contact tracing en identifiant les proches présentant un risque d'infection car ayant été en contact rapproché avec la personne testée positive.

Comment interviennent les médiateurs de lutte anti-Covid ?

La préfecture et l'ARS Pays de la Loire ont conventionné avec la Croix Rouge et l'Association départementale de la protection civile et pour la constitution de 3 équipes de médiateurs de lutte anti-Covid. Les médiateurs de lutte anti-Covid exercent leurs missions au sein d'une équipe de 8 personnes supervisées par un professionnel de santé autorisé (un(e) infirmier(e)).

Ces équipes peuvent intervenir rapidement pour des dépistages à la demande de l'ARS et de la Préfecture en cas de clusters, de cas groupés de variants ou pour des dépistages préventifs dans les zones ou collectivités au sein desquelles le virus circule plus activement. **44 campagnes de dépistages ont déjà été réalisées** par ces équipes de médiateurs de lutte anti-Covid qui peuvent réaliser environ **2000 tests par semaine**.

Les structures publiques et privées (entreprises, établissements d'enseignement, organismes publics, collectivités territoriales, structures associatives...) peuvent également proposer une offre de dépistage individuel pour leurs personnels ou le public qu'elles accueillent grâce à la formation de médiateurs de lutte anti-Covid parmi leurs effectifs.

Comment sont formés les médiateurs de lutte anti-Covid ?

La formation des médiateurs de lutte anti-Covid est constituée d'un **enseignement théorique en ligne** (dispensé par l'École des hautes études en santé publique - EHESP) et d'un enseignement pratique en présentiel portant sur **deux modules** : « **tester et sensibiliser** » (qui ouvre le droit à la réalisation d'un prélèvement naso-pharyngé, sous la supervision d'un professionnel de santé) et « **contact-tracing** ».

Avec le développement des variants, une vigilance renforcée est nécessaire

Les variants de la Covid-19 sont réputés plus contagieux. Leur développement exige une vigilance renforcée de chacun et notamment le **respect strict des gestes barrières**, ainsi que la limitation – autant que possible – des rassemblements familiaux ou amicaux.

Contact presse :

Service communication

06 78 26 56 94 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr



@ars_pdl